

fiche n°21

Finance solidaire & monnaies locales complémentaires

La finance solidaire, qui permet de financer des projets d'utilité sociale et environnementale, a un rôle clé à jouer dans la transformation des territoires et la transition vers des sociétés soutenables. Les collectivités peuvent s'emparer de ce levier. Elles peuvent notamment soutenir des initiatives citoyennes comme les Cigales (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire), ou les monnaies locales complémentaires (MLC). Ces initiatives permettent la réappropriation de la monnaie par les citoyen.nes, et favorisent la relocalisation des activités économiques et la résilience territoriale.

29,4 milliards d'euros
d'épargne solidaire en 2024...

... soit **0,46 %** de l'épargne totale
des Français.e.s

Source : [Zoom sur la finance solidaire 2025](#), Fair, décembre 2025

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Mobiliser l'épargne citoyenne pour co-financer des projets d'ESS

Les acteurs de la finance solidaire sont des partenaires importants des collectivités pour l'accompagnement et le financement de projets d'ESS locaux. Les collectivités peuvent soutenir le développement de la finance solidaire en la faisant connaître auprès des citoyens et des porteurs de projets, au travers par exemple du soutien à des actions de sensibilisation ou l'organisation d'événements (mise à disposition de salle, communication dans le journal municipal ou par affichage à l'occasion par exemple de la Semaine de la finance solidaire). Les collectivités peuvent aussi aider à sa structuration locale, par la mise en réseau des acteurs par exemple, notamment acteurs de la création ou du financement d'entreprises.

Le soutien de clubs Cigales au démarrage d'une SCIC

Environ 200 clubs Cigales sont actifs en 2025 en France, réunissant des citoyen.ne.s qui mettent à disposition des porteurs de projets un accompagnement financier, humain et moral. Ils peuvent parfois être créés autour d'une entreprise. C'est le cas par exemple pour la **SCIC Mayenne Bois Énergie**, créée en 2008. En 2005, des élu.e.s du Pays de Haute Mayenne ont souhaité créer une filière locale de bois déchiqueté de chauffage valorisant le bois de bocage dans une logique de circuit court. Ne trouvant pas de financeur, les élu.e.s et le conseil de développement ont créé 2 **Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire (CIGALES)**, et ont ainsi apporté, aux côtés de l'investisseur solidaire **Garrigue**, le capital nécessaire au démarrage de l'activité de la SCIC. La SCIC est aujourd'hui reconnue à l'échelle nationale, et est par exemple à l'initiative du **label Haie**. Depuis, 25 clubs Cigales ont vu le jour en Mayenne, comptant de nombreux élu.e.s (participant en tant que citoyen.ne.s) parmi leurs membres.



Créer un fonds de dotation territorial

Cet outil de mécénat permet de fédérer les acteurs locaux, particuliers et entreprises, autour d'une cause ou d'un projet commun sur un territoire déterminé. Le statut de fonds de dotation offre une grande souplesse de création et de fonctionnement, ne nécessite pas de mise de fonds de la part de la collectivité locale fondatrice. La collectivité fondatrice peut participer au conseil d'administration, conservant ainsi une certaine maîtrise des organismes ou projets financés.

La Fondation territoriale Loire-Atlantique, qui a été lancée en 2022 avec le soutien de Nantes Métropole, illustre la capacité à mettre autour de la table une diversité d'acteurs. Son objectif : Faire du mécénat un outil simple. Elle se positionne comme tiers de confiance local, comme un facilitateur de mise en relation et d'engagement dans des actions collectives - entreprises locales / associations. Par son action, elle vise à relocaliser la philanthropie en circuit court et agir pour réduire les inégalités. La Fondation est un catalyseur de forces vives, ancré dans le projet de territoire de la Métropole.

Mahel Coppey
Vice-présidente déléguée à l'ESS et à l'économie circulaire, Nantes Métropole



Faire appel à la finance éthique et au financement participatif pour les investissements publics locaux

Dans le cadre d'**appels à emprunts**, une collectivité peut conditionner le choix du financeur au respect de critères extra financiers (part des projets financés climatiques ou relatifs aux industries polluantes, degré de transparence sur les financements de la banque, présence ou non de placements dans des paradis fiscaux...). Des banques éthiques telles que *la Nef* ou *le Crédit Coopératif* ont mis en place une offre de prêts dédiée aux collectivités locales.

Le **financement participatif** est ouvert aux collectivités territoriales depuis 2015, « au profit d'un service public culturel, éducatif, social ou solidaire ». Plusieurs plateformes existent (voir tousnosprojets.bpfrance.fr) permettant de financer des projets locaux d'intérêt général.



Soutenir les associations portant un projet de monnaie locale sur son territoire

Il existe environ 80 monnaies locales en France. La loi sur l'ESS de 2014 leur a donné une base légale, et son article 16 les reconnaît comme titres de paiement (à condition d'être émis par une entreprise de l'ESS, et de respecter l'encadrement fixé par le code monétaire et financier).

S'il est préférable que les projets de monnaie locale soient portés par des citoyen.ne.s, les collectivités locales peuvent jouer un rôle primordial dans le développement du projet : mise en relation, soutien en ingénierie et en communication, subvention pour l'amorçage du projet.



Permettre le paiement de services publics en monnaie locale et effectuer des paiements de la collectivité en monnaie locale

La monnaie locale peut être acceptée dans de nombreux services publics : piscine, stationnement comme à Bordeaux, bibliothèques, cantine, transport comme à Nantes... Depuis 2018, les collectivités peuvent effectuer des paiements en monnaie locale (en signant une convention avec l'association porteuse de la monnaie locale) : subventions aux associations, indemnités d'élu.e.s (par exemple la Métropole et Ville de Lyon, Villeurbanne, Bègles, Bordeaux..), voire partie des salaires des agents municipaux.

Saintes Grandes Rives l'Agglo, le Grand Poitiers et la Région Nouvelle-Aquitaine abondent les dons à destination des projets ESS

Grand Poitiers, la CRESS Nouvelle-Aquitaine et [J'adopte un projet](#) (1ère plateforme de financement participatif local et solidaire en Nouvelle-Aquitaine) lancent en mai 2025 la 2ème édition du dispositif "Doublez vos dons avec l'abondement !" visant à financer des projets ESS locaux. Pour chaque euro collecté, Grand Poitiers verse un montant équivalent et ce jusqu'à 2500€, et la **Région Nouvelle-Aquitaine** abonde d'un montant équivalent (jusqu'à 2500€) les financements des projets répondant aux ambitions Néo Terra, feuille de route écologique régionale. Plus de 60K€ ont été collectés auprès des 447 citoyen.ne.s et abondés par les collectivités.

Ce type de démarche avait été initié par **Saintes Grandes Rives l'Agglo** en 2022 avec la CRESS et la COOP Atlantique via son Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette opération a été renouvelée 3 fois et bonifiée par la Région dès 2023. En 3 ans, 624 particuliers ont contribué à ces campagnes, permettant le financement de 14 associations locales pour un montant de 86 000€.



Bayonne, 1^{ère} commune de France à effectuer des paiements en monnaie locale

Suite à un accord trouvé avec la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, la **Ville de Bayonne** peut utiliser l'Eusko pour certaines dépenses via l'association Euskal Moneta. Ainsi, chaque collectivité locale adhérente à l'Eusko (soit 38 collectivités au total) peut utiliser la monnaie locale soit pour les encassemens dans ses services publics locaux en régie de recettes (piscine, centre de loisirs, cantine, stationnement, droits de place...), soit pour les paiements de ses créances (indemnités des élu.e.s, factures des entreprises, subventions aux associations...). Une cinquantaine de régies sont adhérentes de l'Eusko.



Expérimentation pour lutter contre la précarité alimentaire avec la MonA, monnaie locale alimentaire

Dans le cadre du programme national Territoires à VivreS, la **Ville et la Métropole de Montpellier** et 25 organisations du territoire, se sont regroupées pour concevoir une expérimentation visant à lutter contre la précarité alimentaire. La Caisse Alimentaire Commune est un projet de recherche et d'expérimentation de démocratie alimentaire via la mise en place d'une caisse commune qui permet aux participant.e.s de recevoir 100 € tous les mois sous forme de **monnaie locale numérique, la MonA**, à dépenser pour leurs achats alimentaires auprès d'enseignes conventionnées par un Comité Citoyen de l'alimentation. Les 100 MonA sont reçus après le paiement d'une cotisation, qui est à montant libre et autodéterminé.

Ressources pour aller plus loin :

- [Zoom sur la finance solidaire 2025](#), Fair, décembre 2025
- Points de RepèrESS "[Monnaies locales complémentaires & collectivités](#)" du RTEs, novembre 2025
- Rapport « [Monnaies locales : monnaies d'intérêt général](#) » du Mouvement Sol, avril 2021